

Accusé de réception en préfecture

012-200064665-20251120-20251120_4-DE

Reçu le 24/11/2025

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de DRUELLE BALSAC

Séance du 20 Novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de DRUELLE BALSAC s'est réuni à la mairie, 2 rue du Stade, sous la présidence de Patrick GAYRARD, maire.

Date de la convocation :	14/11/2025
Membres en exercice :	26
Présents :	22
Qui ont pris part à la délibération :	24

Etaient présents : Michel ALBESPY, Patricia BARTOLOZZI, Sébastien BOYER-MADRIERES, Carine CAYSSIALS, Emilie CHABRIER, Laurent COT, Anne FALGUEYRETTES, Mathieu FLOTTE, Marie-Claude FOURNIER, Patrick GAYRARD, Isabelle JOFFRE, Frédéric LATIEULE, Bernard LESCURE ROUS, Damien MENEL, Christian PEREZ, Jean-Paul REMISE, Elodie RIVIERE, Aurélie SOUFLI, Guillaume SOULIE, Philippe TABARDEL, Bruno TEYSSEDRE, Marlène URSCULE.

Absents et excusés : Mathilde ANDRE, Laëtitia CAYREL, Laurent COT pouvoir à Jean-Paul REMISE, Serge FRAYSSINET pouvoir à Michel ALBESPY, Anne-Marie GARRIGUES,

Secrétaire de séance :

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Philippe TABARDEL a été désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte à 20 heures 30.

04 - Marché 2025-12 : Attribution aménagement des vestiaires du terrain de quilles

Le Maire rappelle qu'un appel à candidatures sous la forme d'une procédure adaptée ouverte (article L2123-1 du Code de la commande publique) a été lancé le 25 septembre 2025 concernant les travaux de rénovation d'un vestiaire en salle des associations à proximité futur terrain de quilles de Balsac.

L'aménagement de ce vestiaire permettrait d'avoir un espace dédié pour les échanges, les réunions ; tandis qu'un local bien organisé pour les arbitres, et les événements de quilles, contribuera à la bonne gestion des compétitions.

La commission communale s'est réunie le 24 octobre 2025 afin d'analyser les offres reçues.

Vu l'analyse des offres et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'attribuer les quatre lots comme suit (montant HT) :

LOT 1 GROS ŒUVRE

LB CONSTRUCTION,
22 rue du Tremblant, 12740 SEBAZAC CONCOURS

18 159.00 € HT

LOT 2 MENUISERIES EXTERIEURES

SOLEI,
ZA Les Amourals II, 12450 LUC-LA PRIMAUBE

18 532.76 € HT

Solution de base : 15 671.87 € HT + option 1 (volet roulant en aluminium) : 2 860.89 € HT

Reçu le 24/11/2025

LOT 3 PLATRERIE PEINTURE

SAS LAUR GUILLAUME,
10 avenue de Combécrozes, 12340 BOZOULS
**Solution de base : 3 274.00 € HT + option 1 (peinture du plafond) : 1 365.72 € HT
+ option 2 (peinture des murs) : 1 064.00 € HT**

5 703.72 € HT

LOT 4 PLOMBERIE ELECTRICITE

Entreprise d'Electricité Générale SAS MALAVAL
Allée de la Sérénité, 12100 MILLAU

2 663.90 € HT

- autorise le maire à procéder aux formalités administratives et à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.
- signale que les crédits sont prévus au budget 2025.

Le secrétaire de séance,
Signé, Philippe TABARDEL
Acte dématérialisé

Le Maire,
Signé, Patrick GAYRARD
Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la
présente délibération

Publiée le 24/11/2025

Transmise en Préfecture le
24/11/2025

Délais et voies de recours Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut également être saisi grâce à l'application informatique Télerecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>